Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 81 (1955)

Heft: 3

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les quinze jours

Abonnements:
Suisse: 1 an, 24 francs
Etranger: 28 francs
Pour sociétaires:
Suisse: 1 an, 20 francs
Etranger: 25 francs
Prix du numéro: Fr. 1.40
Ch. post. « Bulletin technique de la Suisse romande »
N°II. 57 75, à Lausanne.

Expédition
Imprimerie «La Concorde »
Terreaux 31 — Lausanne.

Rédaction
et éditions de la S. A. du
Bulletin technique (tirés à
part), Case Chauderon 476
Administration générale
Ch. de Roseneck 6 Lausanne

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

Comité de patronage — Président: R. Neeser, ingénieur, à Genève; Vice-président: G. Epitaux, architecte, à Lausanne; Secrétaire: J. Calame, ingénieur, à Genève — Membres, Fribourg: MM. P. Joye, professeur; † E. Lateltin, architecte — Vaud: MM. F. Chenaux, ingénieur; A. Chevalley, ingénieur; E. d'Okolski, architecte; Ch. Thévenaz, architecte — Genève: MM. † L. Archinard, ingénieur; Cl. Grosgurin, architecte; E. Martin, architecte — Neuchâtel: MM. J. Béguin, architecte; R. Guye. ingénieur — Valais: MM. J. Dubuis, ingénieur; Burgener, D. architecte.

Rédaction: D. Bonnard, ingénieur. Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration

de la Société anonyme du Bulletin technique: A. Stucky, ingénieur, président; M. Bridel; G. Epitaux, architecte; R. Neeser, ingénieur. Tarif des annonces

1/1 page Fr. 264.—

1/2 » » 134.40

1/4 » » 67.20

1/8 » » 33.60

Annonces Suisses S. A. (ASSA)



Place Bel-Air 2. Tél. 223326 Lausanne et succursales

SOMMAIRE: L'aménagement hydro-électrique du val d'Anniviers et de la vallée de Tourtemagne. Communication de l'Association des ingénieurs mandataires de la S. A. des Forces Motrices de la Gougra. — Divers: Les chemins de fer fédéraux mettent en service de nouvelles locomotives et de nouveaux tracteurs. — Les Congrès: Conférence internationale sur les méthodes non destructives d'étude et du contrôle des matériaux; Assemblée générale de l'Association suisse pour l'essai des matériaux; Congrès international des moteurs à combustion interne; Symposium sur l'auscultation des ouvrages. — Bibliographie. — Service de placement. — Documentation générale. — Documentation du Batiment. — Nouveautés, Information diverses.

L'AMÉNAGEMENT HYDRO-ÉLECTRIQUE DU VAL D'ANNIVIERS ET DE LA VALLÉE DE TOURTEMAGNE

Communication de l'Association des Ingénieurs mandataires de la S. A. des Forces Motrices de la Gougra

I. Introduction

Les eaux de la Navisence sont utilisées depuis 1908 par l'usine hydro-électrique de Chippis/Navisence de la S. A. pour l'Industrie de l'Aluminium (A.I.A.G.). Cet aménagement au fil de l'eau, avec prise d'eau à Vissoie et galerie à écoulement libre, a été agrandi à plusieurs reprises et peut absorber actuellement un débit de 8,5 m³/sec, sous une chute brute de 590 m. La commune de Sierre possède une usine à Vissoie, qui utilise depuis 1909 les eaux de la Navisence et depuis 1943 celles d'un affluent, le Torrent du Moulin. Depuis 1925-1926, la S. A. de l'Illsee-Turtmann (I.T.A.G.) exploite les usines d'Oberems et de Tourtemagne : une partie de l'eau de la Tourtemagne est amenée par gravité dans un bassin de compensation à Oberems, d'où elle peut être soit dérivée dans l'usine de Tourtemagne, soit pompée dans l'Illsee. Ce lac, d'une capacité de 6,4 millions de m³, est actuellement le seul bassin d'accumulation de la région Tourtemagne - val d'Anniviers. Une partie seulement des eaux de ces deux vallées est utilisée pour la production d'énergie électrique.

La S. A. des Forces Motrices de la Gougra (F.M.G.), fondée le 10 juillet 1952 dans le but d'exploiter les forces hydrauliques encore disponibles du val d'Anniviers et de la vallée de Tourtemagne, groupe les actionnaires suivants:

Aar et Tessin, Société Anonyme d'Electricité	
(A.T.E.L.), Olten	30 %
Société Anonyme pour l'Industrie de l'Alumi-	
nium (A.I.A.G.), Chippis	30 %
Société Anonyme des Usines de Louis de Roll,	
Gerlafingen	30 %
Union de Banques Suisses, Zurich	6 %
Commune de Sierre	4 %

Elle a racheté d'un syndicat d'études les concessions accordées par les communes des deux vallées. Le canton du Valais lui a par la suite accordé directement la concession dite du Rhône, de Tourtemagne à Chippis, permettant ainsi de dériver l'excédent des eaux de la Tourtemagne dans le val d'Anniviers. La chute disponible entre le val de Moiry et la vallée du Rhône peut être exploitée en un seul ou en plusieurs paliers. Il a été décidé en définitive d'aménager la chute en trois paliers.

La S. A. des Forces Motrices de la Gougra a chargé des études et de la direction des travaux une association d'ingénieurs composée de la Société Anonyme pour l'Industrie de l'Aluminium à Chippis, de Motor-Colombus, Société Anonyme d'Entreprises Electriques à Baden, et du Bureau d'ingénieurs du professeur A. Stucky, à Lausanne.